

 DIAGNOSTICS ET EXPERTISES	23 rue des Garmants 92240 Malakoff	Tel : 01 41 09 65 05	 L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE CERTIFICAT N° 16 12 3367
		Fax : 01 41 09 65 01	
		E-mail : rapportdiag@l3a.fr	
N.A.F / A.P.E : 7112B	N° Siret : 812 483 44 00012	Rapport N° : 00448918 P	

DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX

Pour permettre aux donneurs d'ordre et aux entreprises intervenantes d'établir leur évaluation des risques professionnels

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du Diagnostic Plomb avant travaux / démolition	
Ce rapport de diagnostic plomb avant travaux n'est pas un constat de risque d'exposition au plomb.	
<ul style="list-style-type: none"> - Principes généraux de prévention énoncés à l'article L 230-2 du code du Travail - Articles L. 4121-2 à 5, L. 4531-1 et R. 4412-59 à 65 du Code du Travail - Loi du 31/12/93 sur les principes généraux de prévention des travailleurs - décret d'application n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail 	
B Adresse du bien	C Propriétaire
Base aérienne 107 107 route de Gisy 78129 VÉLIZY-VILLACOUBLAY CEDEX	Nom : Armée de l'air Adresse :
D Commanditaire de la mission	
Nom : DRAC Qualité :	Adresse : 45-47 Rue Le Pelletier 75009 PARIS - 9EME
E L'appareil à fluorescence X	
Nom du fabricant de l'appareil : Niton Modèle de l'appareil : XLP 300AW N° de série : 17643	Nature du radionucléide : Cadnium 109 Date du dernier chargement de la source : 24/04/2015 Activité de la source à cette date : 1480 MBq
F Execution de la mission	
Rapport N° : 00448918 P Date d'intervention : 22/11/2019	Date du rapport : 03/12/2019
G Nature des Travaux	
<ul style="list-style-type: none"> - déménagement de la carcasse d'avion par l'Armée (pas de repérage intra-équipements) - travaux liés à l'usage destiné du site (aire de stockage vertical de gravats en rack) - dépollution du sol 	
H Conclusion	
Détection de revêtement au delà de 1 mg/cm²	
I Cachet du diagnostiqueur	
Signature 	Cabinet : L3A DIAG Nom du responsable : JANOT Lionel Nom du diagnostiqueur : BELMONT Thierry Organisme d'assurance : ALLIANZ IARD Police : 53991335

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
NATURE DES TRAVAUX	1
CONCLUSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	1

RAPPEL DE LA COMMANDE 3

PRINCIPES GENERAUX DE PREVENTION L4121-2 DU CODE DU TRAVAIL	3
PREVENTION DU RISQUE D'EXPOSITION AUX AGENTS CANCEROGENES, MUTAGENES ET TOXIQUES POUR LA REPRODUCTION R4412-59 ET SUIVANTS ...	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	3
NORME NF X 46 031 AVRIL 2008 RELATIVE A L'ANALYSE CHIMIQUE DES PEINTURES POUR LA RECHERCHE DE LA FRACTION ACIDO-SOLUBLE DU PLOMB	3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION 3

L'AUTEUR DU CONSTAT	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	4
LISTE DES LOCAUX VISITES	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES	4

METHODOLOGIE EMPLOYEE 4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	6
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	6

PRESENTATION DES RESULTATS 7

CROQUIS 8

RESULTATS DES MESURES 9

COMMENTAIRES 12

ANNEXES 13

NOTICE D'INFORMATION	13
CERTIFICAT DE QUALIFICATION	14

1 RAPPEL DE LA COMMANDE
<p>Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb</p> <p>Périmètre géographique de la mission :</p>

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : BELMONT Thierry	
--	--

2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Autorisation ASN (DGSNR) : T920759 Nom du titulaire : L3A DIAG	Date d'autorisation : 22/05/2018 Expire-le : 22/05/2023
---	--

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : Frédéric Bleibel
--

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriqueur de l'étalon : RITVERC N° NIST de l'étalon : P/N 500-934	Concentration : 1,04 mg/cm² Incertitude : 0,06 mg/cm²
---	--

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début de mission	1	22/11/2019	1.04
En fin de mission	267	22/11/2019	1.04
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel
--

Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC
--	-------------------------

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : Antérieur au 1er janvier 1949 Nombre de bâtiments : 1	Nombre de cages d'escalier : Nombre de niveaux :
--	---

2.6 Le bien objet de la mission
--

Adresse : Base aérienne 107 107 route de Gisy 78129 VÉLIZY-VILLACOUBLAY CEDEX Type : Bâtiment Nombre de Pièces : Référence Cadastre : Non Communiqué	Bâtiment : Guynemer Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment : Accompagnateur : Mme Marguerie
--	---

2.7 Occupation du bien		
L'occupant est	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :

2.8 Liste des locaux visités		
N°	Local	Etage
1	entrepôt	RdC
2	Toiture	Sans
3	local	1er à 3ème
4	Palier	0 à 3ème
5	Cage d'escalier	0 à 3ème
6	WC coté A86	RdC
8	avion	RdC

2.9 Liste des locaux non visités
Néant, tous les locaux ont été visités.

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

Calibrage de l'appareil à fluorescence X

Avant chaque constat, l'auteur procède au calibrage de son appareil selon les modalités fournies par le fabricant de l'appareil.

Les mesures effectuées à l'aide d'un appareil portatif type Fondis Niton XL 300 ou XLp 309 sont d'une précision égale à $\pm 0,05$ mg/cm². Le seuil de détection limite est de 0,2 mg de plomb/cm² et le seuil haut est de 80 mg/cm².

Identification du bien objet de la mission

L'auteur identifie le bien objet de la mission, ainsi que l'ensemble immobilier auquel il appartient. En cas d'ambiguïté, il réalise un croquis afin de situer le bien dans cet ensemble.

Identification des locaux

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc.

Une cage d'escalier est découpée en plusieurs locaux. Sont considérés comme locaux distincts :

- chaque palier ;
- chaque partie de cage d'escalier située entre deux paliers.

En vue d'assurer la cohérence de ce découpage, le hall d'entrée pourra être assimilé au palier du rez-de chaussée.

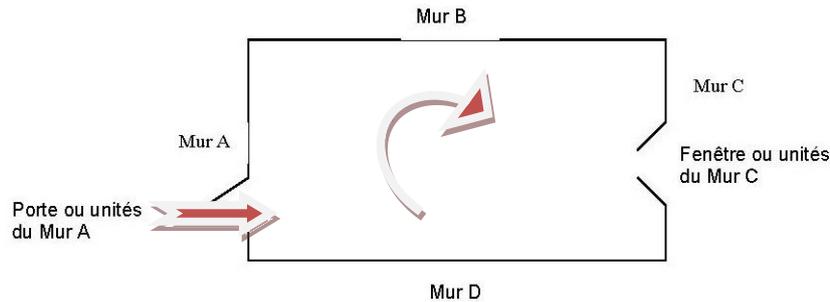
Identification des zones

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones qu'il identifie sur le croquis. Ces zones correspondent généralement aux différentes faces du local.

Selon la convention établie, une lettre est attribuée à chaque « zone » du local (A, B, C et D). On appelle « zone A » le mur par lequel on accède au local. Les zones suivantes sont désignées dans le sens horaire.

Une unité de diagnostic est définie comme étant un élément de construction, ou un ensemble d'éléments de construction, présentant a priori un recouvrement homogène.

Chaque unité de diagnostic (porte, fenêtre, ...) est associée à une « zone ».



Seules les surfaces directement accessibles sont testées.

Identification des revêtements

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction.

Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anti-corrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb.

Les revêtements de type carrelage ne sont pas visés par le présent rapport.

Les revêtements de type carrelage ne libèrent pas de poussière de plomb s'ils sont en bon état.

Identification des unités de diagnostic et substrat

Dans chaque local, toutes les surfaces susceptibles d'avoir un revêtement contenant du plomb sont analysées ou incluses dans une unité de diagnostic à analyser.

Cela comprend aussi les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb (papier peint, toile de verre, moquette murale, etc.), car un matériau contenant du plomb peut exister en dessous.

L'auteur du constat identifie le substrat de l'unité de diagnostic par examen visuel et en fonction des caractéristiques physiques du matériau, et le revêtement apparent de l'unité de diagnostic.

Par substrat, on entend un matériau sur lequel un revêtement est appliqué (plâtre, bois, brique, métal, etc.) constituant des unités de diagnostic distinctes :

- les différents murs d'une même pièce ;
- des éléments de construction de substrats différents (tels qu'un pan de bois et le reste de la paroi murale à laquelle il appartient) ;
- les côtés extérieur et intérieur d'une porte ou d'une fenêtre ;
- des éléments situés dans des locaux différents, même contigus (tels que les 2 faces d'une porte car elles ont pu être peintes par des peintures différentes) ;
- une allège ou une embrasure et la paroi murale à laquelle elle appartient.

Si des habitudes locales de construction ou de mise en peinture sont connues, l'auteur du constat en tient compte pour une définition plus précise des unités de diagnostic.

Peut (peuvent) constituer une seule et même unité de diagnostic :

- l'ensemble des plinthes d'un même local ;
- une porte et son huisserie dans un même local ;
- une fenêtre et son huisserie dans un même local.

Dans une partie de cage d'escalier, sont aussi considérés comme unités de diagnostic distinctes :

- l'ensemble des marches ;
- l'ensemble des contremarches ;
- l'ensemble des balustres ;
- le limon ;
- la crémaillère ;

- la main courante ;
- le plafond.

Relevé des mesures :

Les résultats des mesures sont indiqués dans les tableaux suivants.

Référentiel d'évaluation de la dégradation :

Non visible: si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;

Etat d'usage : présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, microfissures ...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles ;

Dégradé : présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérisation, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

Non dégradé : revêtement visible et sans dégradation

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

La concentration en plomb est exprimée en mg/cm² de support avec indication de l'incertitude de la mesure.

Les valeurs de concentration en plomb, obtenues après l'application de l'appareil sur le support, sont retranscrites dans les tableaux de relevé de mesures. Ces valeurs sont celles du constructeur. Elles comprennent la **valeur nominative** et l'**écart relatif** (ex : **13,4 +/- 0,41**).

Le présent diagnostic porte sur la mesure de concentration en plomb dans les peintures avec un appareil à fluorescence X. Dans ce cadre, aucun seuil de concentration en plomb n'est précisé dans le code du travail pour l'application des dispositions à prendre afin de protéger les travailleurs lors des travaux de peinture, et plus particulièrement pendant la phase de préparation des fonds.

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Le diagnostic plomb avant travaux vise à repérer des unités de diagnostic qui présentent un danger (présence de plomb). Il doit permettre aux donneurs d'ordre et aux entreprises intervenantes d'évaluer les risques professionnels qui dépendent de la combinaison de 2 facteurs : le danger et le mode opératoire.

Il n'est donc pas prévu que le diagnostiqueur s'appuie sur une valeur-seuil pour conclure sur le niveau de risques que présentent les revêtements ou les matériaux identifiés comme contenant du plomb.

Pour évaluer le niveau de risque que présentent les surfaces plombifères et / ou de matériaux contenant du plomb identifiés par le diagnostiqueur, le donneur d'ordre doit rapprocher les valeurs obtenues aux situations de travail préalablement définies (ponçage de peinture, retrait de canalisation,....) Les valeurs mesurées renseignent aussi sur la nature des composés. Dans la pratique les valeurs élevées, mettent en évidence la présence de céruse ou de minium de plomb. Les valeurs faibles < 1mg/cm² peuvent révéler la présence de siccatif de plomb (colle papier peint, peinture) ou d'impuretés dans les matériaux (support métallique, parpaing,....).

5 CROQUIS

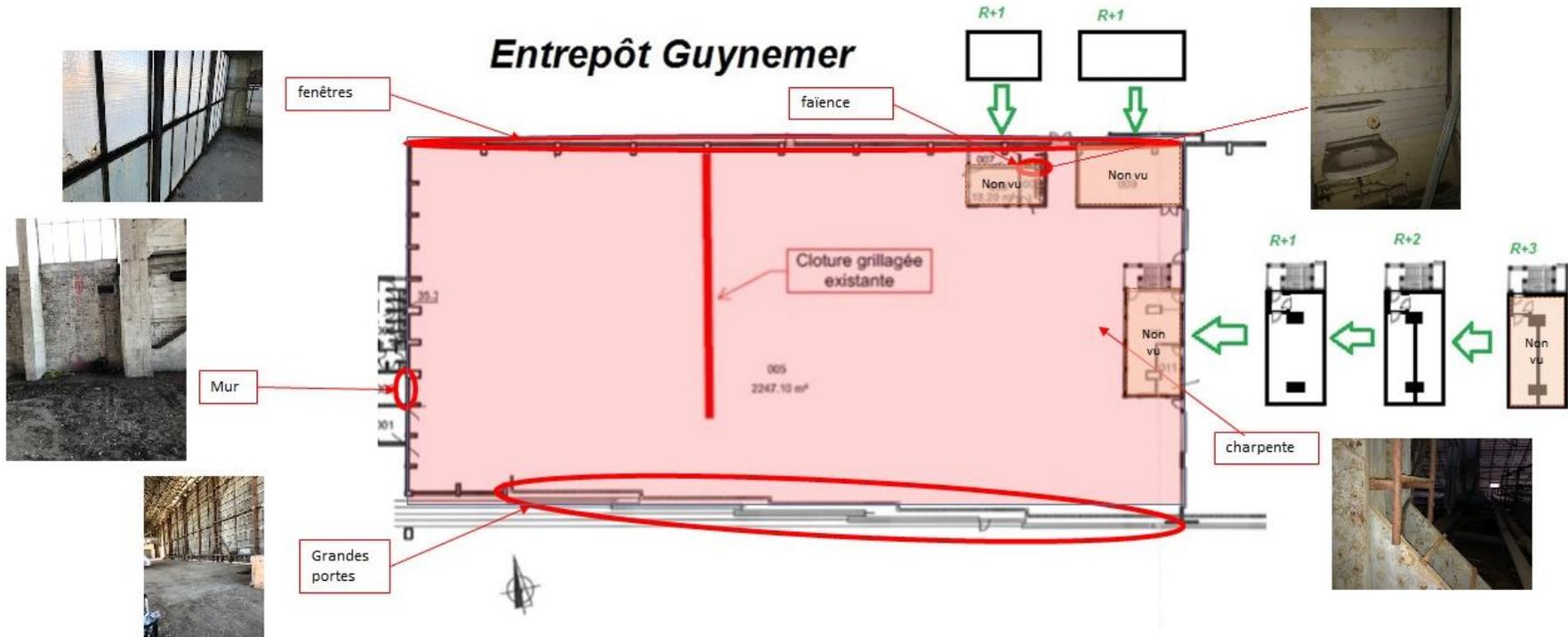


PLANCHE DE REPERAGE DES SUPPORTS AVEC RESULTATS SUPERIEUR A 1

Planche n°1/1


Groupe L3A
23 rue des Garmants
92240 MALAKOFF

SITE:
Base 107 - Entrepôt Guynemer

Donneur d'ordre:
DRAC

Date de visite: 22/11/2019

Non vu Locaux non vus

6 RESULTATS DES MESURES

Local : Toiture									
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Etat de conservation	Observations	Nature des travaux
4		Charpente	Bois	Peinture		0,8			
2		Charpente	Metal	Peinture		7,7			
3	6,3								
5	1,7								
Nombre d'unités de diagnostic			Total		Positives		Non mesurées		
			2		4		0		
Etat de conservation :			Dégradé	Etat d'usage		Non dégradé		Non visible	
Valeur maxi mesurée plomb en mg/cm2									

Local : Palier (0 à 2ème)									
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Etat de conservation	Observations	Nature des travaux
18		Porte	Bois	Peinture		-0,03			
19		poteau	Béton	Peinture		0,02			
22		Poteau	Béton	Peinture		0,07			
23		rambarde	Béton	Peinture		0,5			
20		rambarde	Metal	Peinture		-0,06			
Nombre d'unités de diagnostic			Total		Positives		Non mesurées		
			5		1		0		
Etat de conservation :			Dégradé	Etat d'usage		Non dégradé		Non visible	
Valeur maxi mesurée plomb en mg/cm2									

Local : Cage d'escalier (0 à 2ème)									
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Etat de conservation	Observations	Nature des travaux
21		Mur	Brique	Peinture		0,02			
Nombre d'unités de diagnostic			Total		Positives		Non mesurées		
			1		0		0		
Etat de conservation :			Dégradé	Etat d'usage		Non dégradé		Non visible	
Valeur maxi mesurée plomb en mg/cm2									

Local : entrepôt (RdC)									
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Etat de conservation	Observations	Nature des travaux
37		Fenetre	Metal	Peinture		2			
38	0,4								
255		Grandes portes	Metal	Peinture		4,1			

256					2,9		
257					3,7		
258					3,7		
259					4,3		
260					2,3		
261					0,6		
262					3,4		
263					2,7		
264					-0,23		
265					0		
266					3,2		
47					3,1		
48					1,2		
41		Mur	Beton	Peinture	0,02		
211					0,16		
212					0,08		
213					-0,23		
214					0		
215					-0,18		
216					-0,13		
217					0,06		
218					0,06		
219					0		
220					0,02		
221					0,02		
222					-0,08		
223					-0,08		
224					-0,08		
225					-0,1		
226					0,02		
227		Mur	Brique	Peinture	-0,01		
228					0,5		
229					-0,05		
230					4		
231					5,2		
232					-0,11		
233					0,11		
234					-0,09		
235					4,8		
236					0,12		
237					0		
238					-0,06		
239					-0,04		
240					-0,01		
241					-0,06		
39					0,15		
40					0,05		
44		Petite porte vers entrepôt est	Metal	Peinture	0,4		
45					0,6		
242		Petite porte vers extérieur	Metal	Peinture	0,4		
243					0,6		

42					0,28			
43					0,25			
244					-0,09			
245					-0,01			
246					0,04			
247					-0,2			
248					0			
249		poteau	Beton	Peinture	0,11			
250					-0,18			
251					-0,09			
252					0,09			
253					0,06			
254					0,02			
46		rambarde	Metal	Peinture	0,15			
Nombre d'unités de diagnostic			Total	Positives	Non mesurées			
			8	22	0			
Etat de conservation :			Dégradé	Etat d'usage	Non dégradé	Non visible		
Valeur maxi mesurée plomb en mg/cm2								

Local : WC coté A86 (RdC)									
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Etat de conservation	Observations	Nature des travaux
35		Mur	Platre	faience		0,5			
33		Mur	Platre	Peinture		0,02			
34						0,05			
30		Porte	Bois	Peinture		-0,04			
31						-0,01			
32						-0,08			
36		sol	Beton	faience		-0,16			
Nombre d'unités de diagnostic			Total	Positives	Non mesurées				
			4	1	0				
Etat de conservation :			Dégradé	Etat d'usage	Non dégradé	Non visible			
Valeur maxi mesurée plomb en mg/cm2									

Local : avion (RdC)									
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Etat de conservation	Observations	Nature des travaux
49		paroi	Metal	Peinture		-0,12			
50						-0,05			
51						0,02			
52						-0,1			
53						0,06			
54						0,03			
55						-0,01			
56						0,4			
57						-0,04			
58						0,1			
65						0,05			
63						paroi (cible sur aile - bord jaune)	Metal	Peinture	

64						0,22			
59		paroi (cible sur aile - intérieur)	Metal	Peinture		-0,01			
60					0,07				
61					0,04				
62					-0,05				
Nombre d'unités de diagnostic		Total		Positives		Non mesurées			
		3		1		0			
Etat de conservation :		Dégradé		Etat d'usage		Non dégradé		Non visible	
Valeur maxi mesurée plomb en mg/cm2									

Local : local (R+1)									
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Etat de conservation	Observations	Nature des travaux
13		Fenetre	Metal	Peinture		0,3			
14						0,3			
6		Mur	Beton	Peinture		0,06			
7						0,09			
11		Mur	Bois	Peinture		0,02			
12						0,06			
8		Mur	Platre	Peinture		-0,08			
9						-0,04			
10						0,09			
16		Porte	Bois	Peinture		0,13			
17						0,06			
15		radiateur	Metal	Peinture		0,28			
Nombre d'unités de diagnostic		Total		Positives		Non mesurées			
		6		2		0			
Etat de conservation :		Dégradé		Etat d'usage		Non dégradé		Non visible	
Valeur maxi mesurée plomb en mg/cm2									

Local : loca (R+2)									
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Etat de conservation	Observations	Nature des travaux
25		Mur	Beton	Peinture		0,16			
26						0			
27						0,04			
28		Mur	Bois	Peinture		0,05			
29		Porte	Bois	Peinture		0,02			
24		radiateur	Metal	Peinture		0,23			
Nombre d'unités de diagnostic		Total		Positives		Non mesurées			
		4		0		0			
Etat de conservation :		Dégradé		Etat d'usage		Non dégradé		Non visible	
Valeur maxi mesurée plomb en mg/cm2									

7	COMMENTAIRES
Néant	

10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Attestation d'indépendance et d'impartialité

L3A-Diag (Groupe L3A)
SAS au capital de 515 000 euros

23 rue des Garmants – 92240 Malakoff
RCS n° Nanterre 812 483 444

Je soussigné, Monsieur Lionel JANOT, agissant en qualité de Président de la S.A.S L3A-Diag certifie sur l'honneur que ladite entreprise est en situation régulière au regard de ses obligations de l'article L 271-6 du CCH.

L'entreprise L3A-Diag n'a aucun lieu de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou avec son mandataire qui fait appel à la société, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels la société réalise des missions.

Lionel JANOT

Fait à Malakoff, le 02 janvier 2019



Notice d'information à destination des donneurs d'ordre

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine-t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation/réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenailage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment : interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier, rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée, interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable, ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contactez votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- Les guides de prévention : Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr) Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)